# FIP Entreprises familiales exportatrices II



Fonds d'investissement de proximité

IR 2014



# FIP

# Entreprises familiales exportatrices II

# **POINTS-CLEFS**

- Participer à la vie économique en accompagnant indirectement le développement et la transmission de PME diversifiées, notamment familiales et/ou exportatrices.
- Viser des perspectives de rendements et des potentiels de plus-values avec un risque de perte en capital important.
- Bénéficier d'avantages fiscaux : 45 % de réduction d'ISF ou 18 % de réduction d'IR, en contrepartie d'une durée de blocage de 6 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2020, prorogeable à 8 ans, sur décision de la Société de gestion, soit jusqu'au 31 décembre 2022 au plus tard.

# POURQUOI UN AXE FAMILIAL / EXPORT?

#### Dynamisme

- les PME représentent 22,2 %¹ du chiffre d'affaires réalisé à l'international par la France.
- 79 % des entreprises familiales déclarent avoir maintenu ou augmenté leur chiffre d'affaires en 2013 2.

#### Potentiel de croissance

- 40 % des entreprises familiales prévoient de s'implanter à l'export 3.
- Les entreprises exportatrices sont plus optimistes que les non exportatrices pour 2014 ; elles prévoient davantage d'embaucher en 2014 que les non exportatrices, d'après l'étude publiée en ce début d'année par Bpifrance 4.

#### INVESTISSEMENTS CIBLES

Le FIP Entreprises familiales exportatrices II a vocation à investir au moins de son actif dans des petites et moyennes entreprises à fort potentiel de croissance situées dans quatre régions limitrophes : Ile-de-France, Nord-Pas-de-Calais, Centre et Picardie.

Turenne Capital a développé une expertise sur différents secteurs, notamment auprès de PME familiales et exportatrices, dans lesquels pourra être investi le Fonds :

- distribution spécialisée, luxe
- industrie innovante
- services, notamment les technologies de l'information

Le Fonds pourra en outre investir dans tout autre secteur répondant aux critères d'éligibilité fixés par la règlementation.



De par la nature de leurs investissements, les FIP sont des placements à risque s'adressant à des souscripteurs ayant la connaissance et l'expérience des produits avec un risque très élevé de perte en capital, qui doivent être envisagés sur le long terme et pour une faible part de leur portefeuille.

#### Sources

- 1. Les Echos Douane DG Trésor, 2012.
- 2. Baromètre KPMG, ASMEP-ETI (syndicat des entreprises de taille intermédiaire et des entreprises patrimoniales) et FBN (Family Business Network) France, décembre 2013.
- 3. Les entreprises familiales montrent la voie de la croissance durable E&Y Juin 2012.
- 4. L'Observatoire des PME, Bpifrance et La Documentation Française, février 2014.



## STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Le FIP Entreprises familiales exportatrices II privilégiera en particulier les investissements orientés vers le **développement** et la **transmission** de PME déjà rentables - selon l'appréciation de Turenne Capital -, notamment **familiales** et/ou **exportatrices**, à savoir des entreprises :

- dont le capital et les droits de vote sont détenus significativement par les membres d'une même famille ; et/ou
- réalisant au minimum 10 à 15 % de leur chiffre d'affaires 1 à l'export, et qui pourraient aller rechercher les services d'UBIFRANCE 2 pour accélérer leur croissance à l'export.

Les PME de moins de 8 ans représenteront, conformément à la réglementation applicable, au moins 20 % de l'actif du Fonds.

#### Des investissements complémentaires sous forme d'actions et de quasi fonds propres

Les **actions** ou titres de capital <sup>3</sup> peuvent être souscrites lors de la création ou d'augmentations de capital de l'entreprise, pour 40 % minimum de l'actif du Fonds, ou bien acquises lors de rachats, et ont vocation à être cédées avec une plus-value éventuelle.

Elles sont un moyen de financement simple pour accélérer le développement d'entreprises, notamment à l'international.

Des difficultés économiques impactant ces entreprises peuvent cependant provoquer la diminution de la valeur du montant investi par le Fonds, voire la perte totale de l'investissement réalisé.

Il est à noter que les actions ou titres de capital non cotés ne bénéficient pas d'une liquidité immédiate, et qu'il existe un risque de perte en capital. Les **quasi fonds propres** comme les obligations convertibles offrent un rendement obligataire annuel assorti d'une prime en cas de non-conversion et permettent de bénéficier de plus-values éventuelles en cas de conversion (ils sont alors intégrés dans le quota de 40 % en actions).

Ils ont l'avantage de financer le développement des entreprises tout en limitant la dilution des dirigeants dans le capital de leur société, élément particulièrement important pour les PME familiales, et permettent de générer des revenus financiers pour le Fonds.

Ces titres présentent néanmoins un risque de crédit propre à toute émission obligataire et lié à la capacité de l'émetteur à faire face à ses engagements.

Les 10 % restants et les liquidités du Fonds seront placés par la Société de gestion essentiellement en actions cotées ou non cotées, obligations et produits monétaires, tels qu'indiqués dans le DICI.

# BÉNÉFICIER D'UN DOUBLE AVANTAGE FISCAL<sup>4</sup>

Pour un blocage des parts de 6 ans, prorogeable à 8 ans, sur décision de la Société de gestion soit jusqu'au 31 décembre 2022 au plus tard

- Une **réduction d'impôt sur le revenu** de **18** % du montant investi hors droits d'entrée. Cette réduction est plafonnée à 4 320 € pour un couple soumis à une imposition commune et à 2 160 € pour une personne seule. L'investissement maximal permettant d'optimiser cette réduction est de 24 000 € pour un couple et de 12 000 € pour un célibataire (hors droits d'entrée)<sup>5</sup>.
- Une exonération d'impôt sur le revenu des distributions et des plus-values à la sortie, hors prélèvements sociaux.

En contrepartie, la durée de vie du Fonds est de 6 ans, prorogeable deux fois 1 an (sur décision de la Société de gestion) soit jusqu'au 31 décembre 2022 au plus tard, sans possibilité d'exiger le rachat de ses parts, hormis les cas exceptionnels spécifiés dans le Règlement.

- 1. L'appréciation de ce taux s'effectuera lors de l'investissement.
- 2. Agence pour le développement international des entreprises, partenaire de l'AFIC, association française des investisseurs pour la croissance.
- 3. S'agissant des actions de préférence, il s'agit notamment d'actions conférant un droit privilégié par rapport aux autres actions
  (i) sur le boni de liquidation (attribution prioritaire ou répartition préférentielle) de la société cible ou
  (ii) sur le prix de cession des actions de la société en cas de rachat de celle-ci par un tiers. Dans tous les cas, ces actions de préférence ont un profil rendement / risques d'actions.
- 4. Modalités (taux, plafond, etc.) en vigueur à la date d'agrément du FIP pouvant être différentes en cas de modification de la réglementation applicable.
- 5. Attention, le montant total des avantages fiscaux au titre de l'IR sur les revenus de 2014 devrait être plafonné à 10.000 euros par an et par foyer.

Dans ses investissements, Turenne Capital apporte la disponibilité, les conseils, l'expertise d'un actionnaire financier professionnel aux côtés des entrepreneurs.

# L'équipe d'investissement\* du FIP Entreprises familiales exportatrices II

#### Direction Générale



François Lombard
Président du Conseil de Surveillance
37 ans d'expérience en capital
investissement



Olivier Motte
Président du Directoire
10 ans d'expérience en fusion-acquisition et en capital investissement



Benoît Pastour Directeur Général Délégué Plus de 20 ans d'expérience en capital investissement

### Equipe d'investissement



Marie Desportes Directeur Associé 17 ans d'expérience en capital développement



François Picarle Directeur Associé 7 ans d'expérience en capital développement



Alexis de Maisonneuve Directeur d'Investissement 6 ans d'expérience en capital développement



Stéphane Saudo Directeur d'Investissement 4 ans d'expérience en fusion-acquisition et 3 ans d'expérience en capital développement



Aurélie Viaux Chargée d'Affaires Senior 4 ans d'expérience en capital développement



Olivier Servant Chargé d'Affaires 1 an d'expérience en capital développement

# Turenne Capital, un leader indépendant en capital investissement

Depuis près de 15 ans, Turenne Capital accompagne des entrepreneurs dans leur développement et la transmission de leur société.

Avec 500 millions d'euros sous gestion et/ou conseillés au 30 juin 2014, le Groupe Turenne est un des leaders du capital investissement en France.

Ses 27 professionnels, dont 18 investisseurs, implantés à Paris, Marseille, Lyon et Lille (filiale commune avec le Crédit Agricole Nord de France) ont déjà aidé plus de 100 chefs d'entreprise, dans les secteurs de la santé, de l'hôtellerie, des nouvelles technologies, de la distribution, du luxe ou des services innovants.

Soucieuse de son impact ESG (Environnement, Social et Gouvernance) et de son rôle moteur auprès des entreprises qu'elle accompagne, Turenne Capital a signé les UN PRI, principes pour un investissement responsable de l'ONU.

Indépendante, détenue par son fondateur et ses salariés, Turenne Capital comprend et partage les problématiques des entrepreneurs.



<sup>\*</sup>Equipe au 25 juillet 2014; plus d'information sur l'équipe d'investissement sur www.turennecapital.com



# Entreprises familiales exportatrices II

Date d'agrément 14 mars 2014

Code ISIN Parts A : FR0011765031
Société de gestion Turenne Capital Partenaires

Dépositaire Caceis Bank France

Commissaire aux Comptes KPMG

Souscription minimale 10 parts d'une valeur nominale de 100 €, soit 1 000 € hors droits d'entrée

Lettre d'information Semestrielle

Durée de blocage Pas de rachats avant terme (6 ans à 8 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2022 au plus tard), hors cas exceptionnels mentionnés dans le

Règlement.

## TABLEAU RECAPITULATIF DES FRAIS

	Taux de frais annuels moyens (TFAM maximum)¹		
Catégorie agrégée de frais	TFAM gestionnaire et distributeur maximal	Dont TFAM distributeur maximal	
Droits d'entrée et de sortie <sup>2</sup>	0,4107 %	0,4107 %	
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement³	4,0399 % 1,3965 %		
Frais de constitution 4	0,1174 %	O %	
Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et la cession des participations⁵	0,2200 %	O %	
Frais de gestion indirects <sup>6</sup>	0,1705 %	O %	
TOTAL	<b>4,9585 %</b> = valeur du TFAM-GD maximal	<b>1,8072 %</b> = valeur du TFAM-D maximal	

- 1. La politique de gestion des frais n'a pas vocation à évoluer en fin de vie du Fonds.
- 2. Payés par le souscripteur. Il n'y a pas de droits de sortie.
- 3. Comprennent notamment la rémunération de la Société de gestion et des intermédiaires chargés de la commercialisation (i.e. frais de gestion annuels de 3,6%), ainsi que de celle du Dépositaire, du Délégataire comptable, du Commissaire aux Comptes, etc.
- 4. Frais et charges avancés par la Société de gestion pour la création, l'organisation et la promotion du Fonds (frais juridiques, frais de marketing, etc.).
- 5. Tous les frais liés aux activités d'investissement du Fonds. Ces frais recouvrent les frais et honoraires d'audit, d'études et de conseils relatifs à l'acquisition, la cession de titres et au suivi des participations, etc.
- 6. Frais de gestion liés aux investissements dans d'autres OPCVM, ou FIA.

Exonération de commission de rachat

### TABLEAU RECAPITULATIF

Au 30 juin 2014, les taux d'investissement des FCPI/FIP gérés par la Société de gestion en titres éligibles étaient les suivants :

Nom du FCPI/FIP	Année de Création	Taux d'investissement en titres éligibles	Date limite pour atteindre au moins 60 % de titres éligibles
FCPI Développement et Innovation 2	2004	en pré-liquidation	quota atteint
FIP Hexagone Croissance 1	2005	en pré-liquidation	quota atteint
FCPI Développement et Innovation 3	2006	en pré-liquidation	quota atteint
FIP Hexagone Croissance 2	2007	60,0%	quota atteint
FIP Hexagone Patrimoine 1	2008	71,4 %	quota atteint
FIP Hexagone Croissance 3	2008	71,4 %	quota atteint
FCPI Ecotech et développement durable	2008	63,9 %	quota atteint
FIP Hexagone Patrimoine 2	2009	77,1 %	quota atteint
FIP Hexagone Croissance 4	2009	68,3 %	quota atteint
FIP Croissance et Financement	2009	64,2 %	quota atteint
FIP Cap Patrimoine Durable 1	2010	68,9 %	quota atteint
FIP Cap Patrimoine Durable 2	2010	80,1 %	quota atteint
FIP Hexagone Convertibles	2010	71,9 %	quota atteint
FIP Hexagone Développement	2010	74,8 %	quota atteint
FCPI Top Gazelles	2010	69,8 %	quota atteint
FIP 45	2011	90,5 %	quota atteint
FIP Cap Patrimoine PME 50	2011	100 %	quota atteint
FIP Capital et Convertibles	2011	70,1 %	quota atteint
FIP Croissance Hébergement et Services	2012	90,6 %	quota atteint
FCPI Croissance IT	2012	90,0 %	quota atteint
FIP Entreprises familiales exportatrices	2013	26,9 %	27 janv. 2016
FCPI Top Gazelles II	2013	27,7 %	31 août 2016
FIP Entreprises familiales exportatrices II	2014	-	20 janv. 2017

### **AVERTISSEMENT**

L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de 6 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2020, pouvant aller jusqu'à 8 ans sur décision de la Société de gestion, (soit jusqu'au 31 décembre 2022 au plus tard), sauf cas de déblocage anticipé prévus dans le Règlement.

Le fonds d'investissement de proximité est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers.

Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds d'investissement de proximité décrits à la rubrique : « profil de risque » du Règlement.

Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.



#### **Turenne Capital Partenaires**

Société par actions simplifiée à conseil de surveillance au capital de 547 520 euros 9, rue de Téhéran - 75008 Paris RCS Paris B n° 428 167 910 Agrément AMF n° GP 99038 du 6 décembre 1999 www.turennecapital.com